



QMT

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	15

Date de convocation 09/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte
PESENTI Daniel

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

JOHNSON Rémi donne pouvoir à **GROSSET Joëlle**

Mme Malika BOUMAZA a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cession des parcelles AK 65 et AK 66

N° de délibération : 2024_09

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14	14	0	0	1



Madame Malika BOUMAZA ne prend pas part au débat, ne prend pas part au vote

ANNEXE : avis des domaines

La commune possède deux parcelles cadastrées AK 65 et AK 66 d'une superficie respective de 1462m² et 532 m².

L'ASIMAT s'est rapproché de la commune courant 2022 afin de présenter un projet de construction et de gestion de 10 logements inclusifs et d'une salle d'activités dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Ce projet d'intérêt public local a été retenu et les parcelles AK 65 et AK 66, située au sein d'un secteur de la commune qui rassemble des équipements en lien avec la mise en œuvre d'une politique volontariste d'aménagement du territoire dans le domaine médico-social (Maisons médicales, foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés, EHPAD).

Troyes Aube Habitat sera quant à lui porteur du projet immobilier et sollicite la commune afin que puissent lui être cédées les parcelles AK 65 et AK 66.

Il est proposé de céder lesdites parcelles pour un montant de 30.000 € au bénéfice de Troyes Aube Habitat. Il est à préciser que les frais d'actes et géomètre seront mis à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2022 émettant un avis favorable au projet et un accord de principe favorable à la cession desdites parcelles

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2023 approuvant la Modification simplifiée n°2 du PLU afin de supprimer les emplacements réservés apposés sur ces parcelles à la suite d'une erreur matérielle

Vu l'avis du service des domaines rendu le 16 novembre 2023 sur ces parcelles AK 65 et AK 66 ;

Considérant que ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles cadastrées AK 65 et AK 66 au profit de Troyes Aube Habitat pour la somme totale de 30.000,00 €
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire
Marie-Hélène TRESSOU